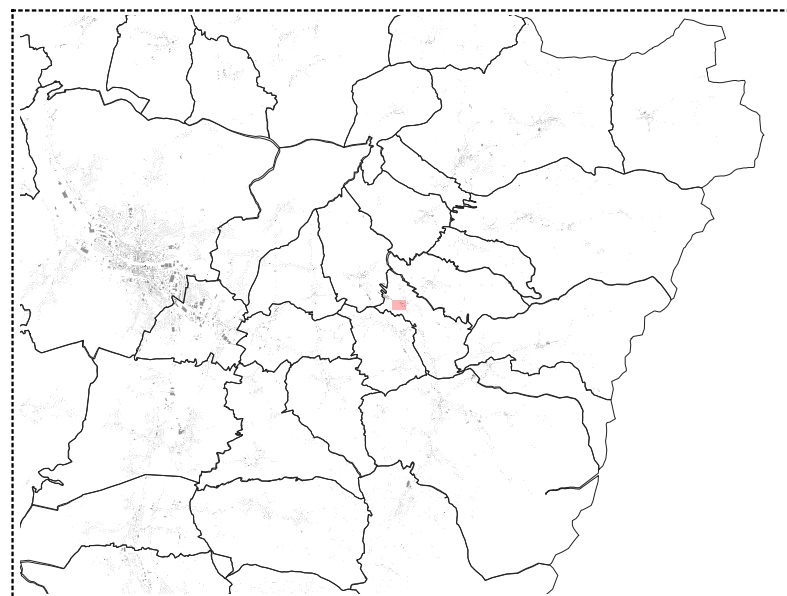
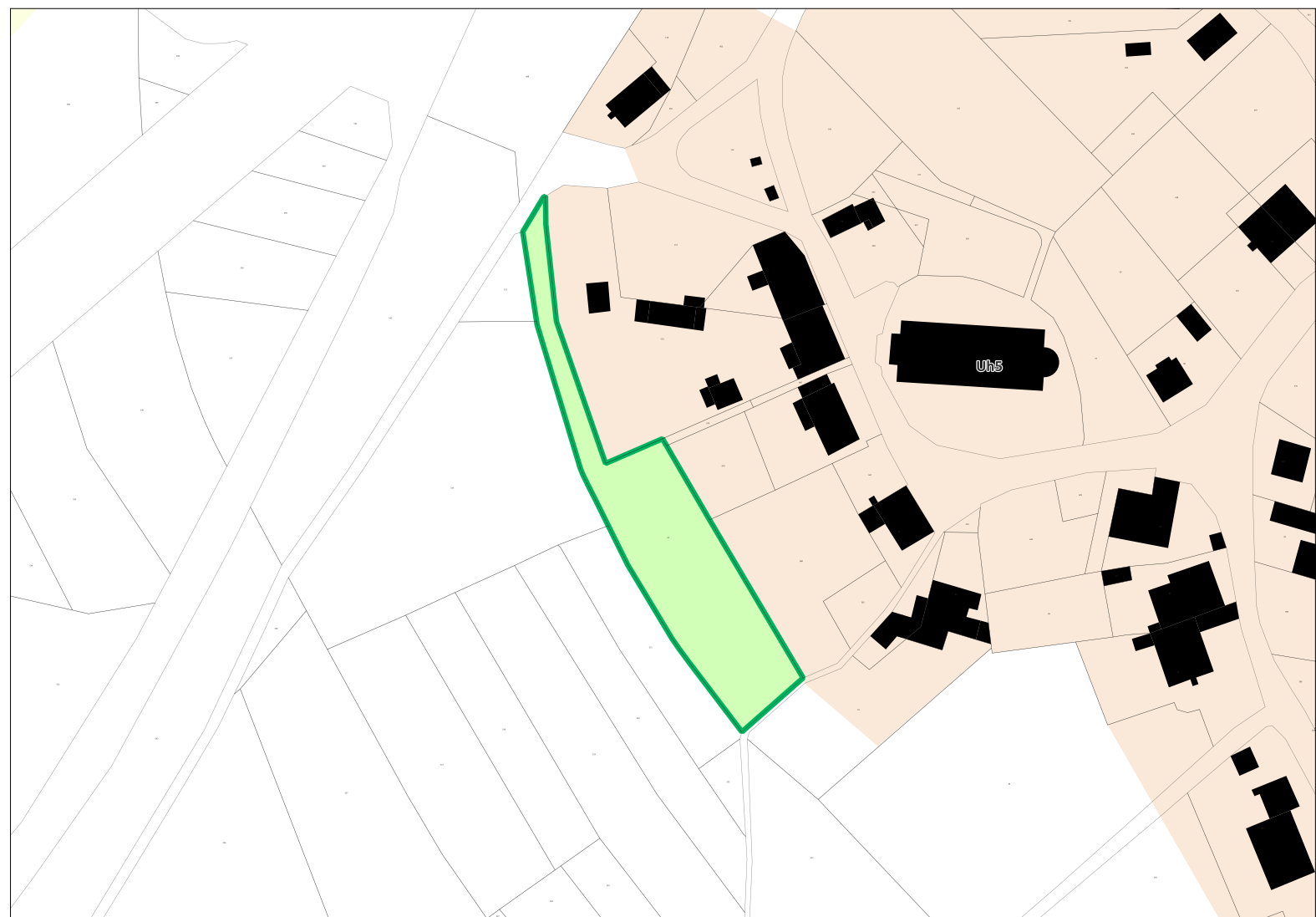




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

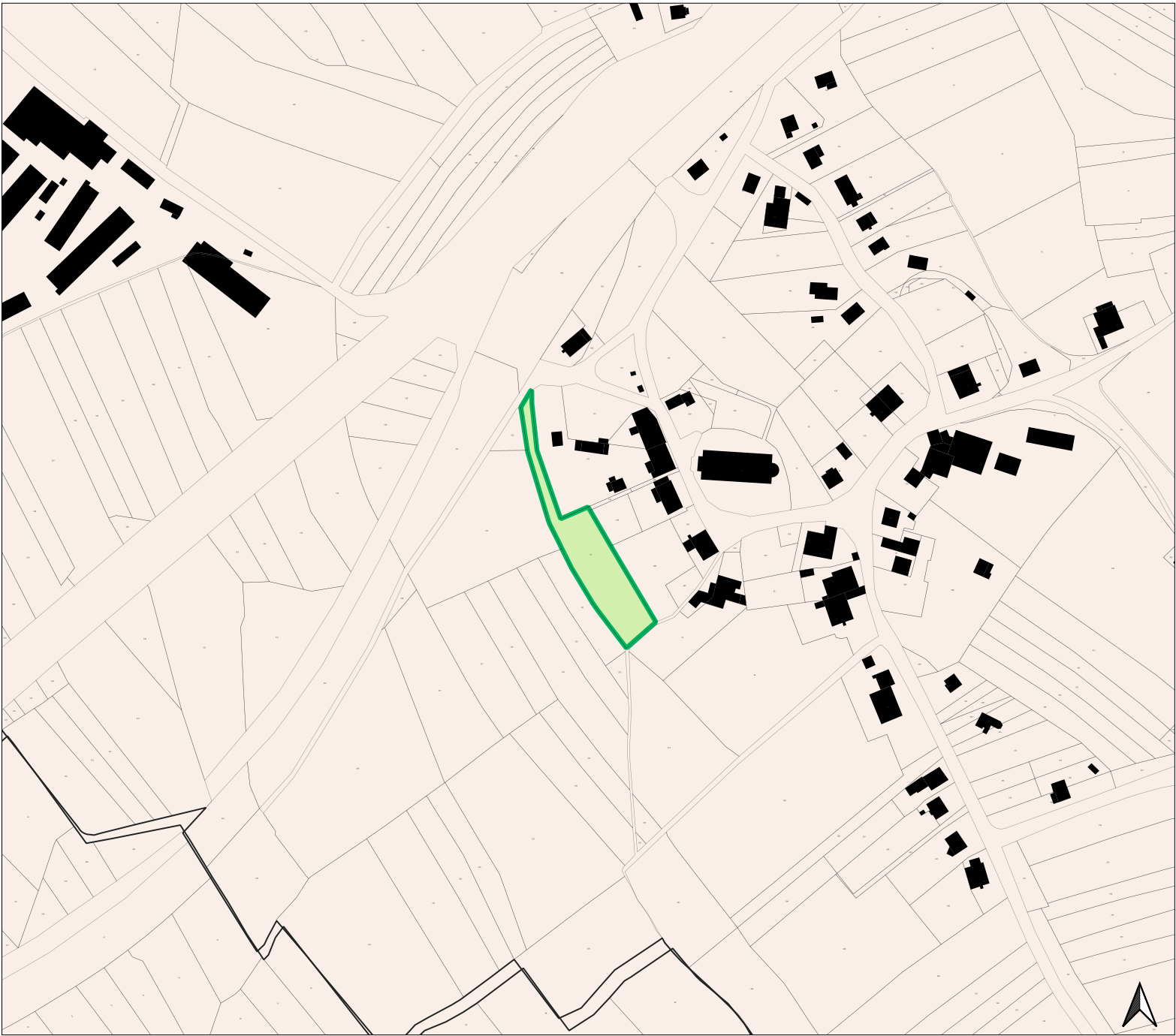
SURFACE (en ha) : 0.31

PROJET : > Site existant et création

> Public

> Verger communal : projet de construction d'abri bois léger à vocation mixte (abri et remisage du matériel) et mise en valeur du point de départ sentier en direction de l'école de Raves





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

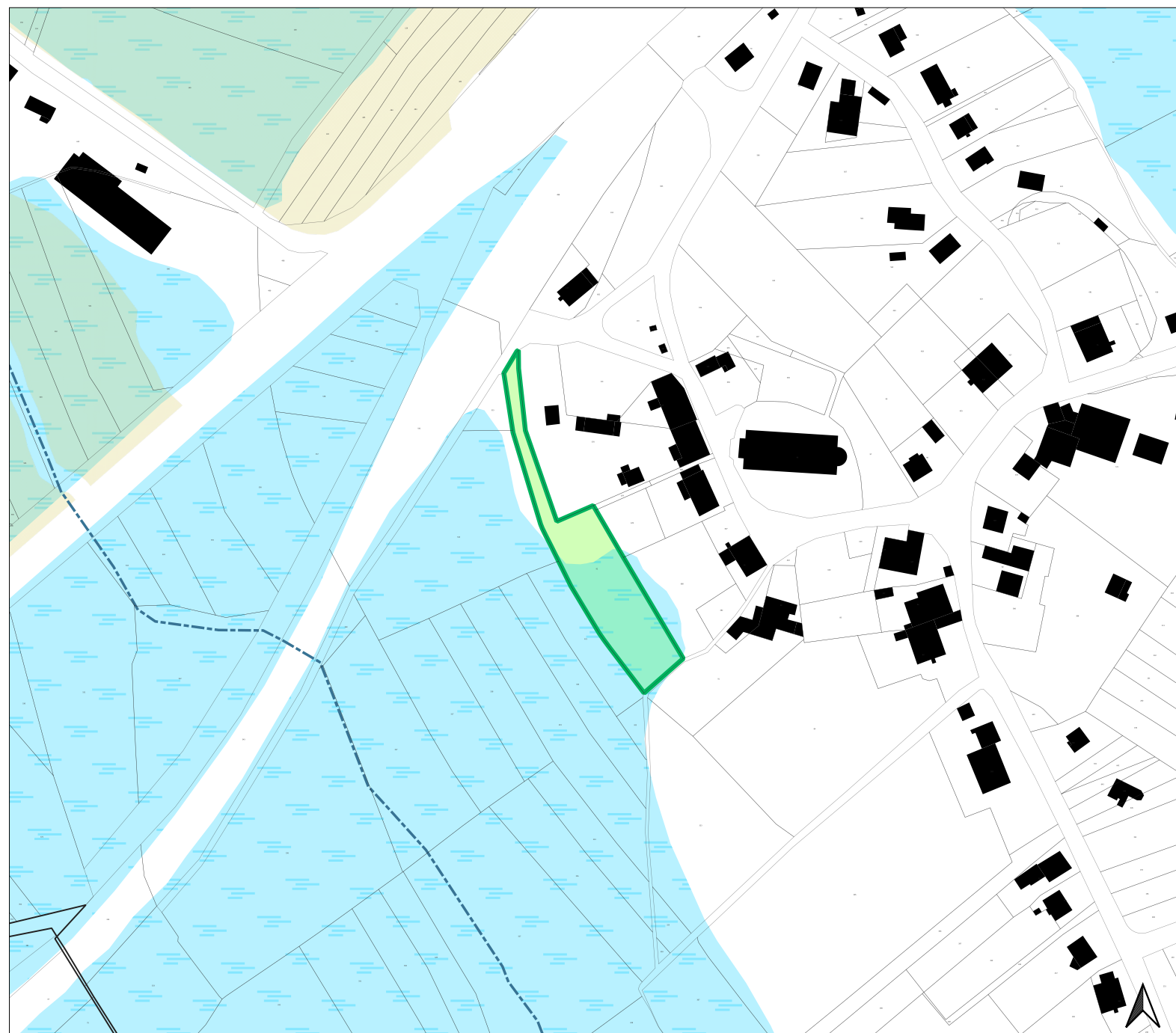
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

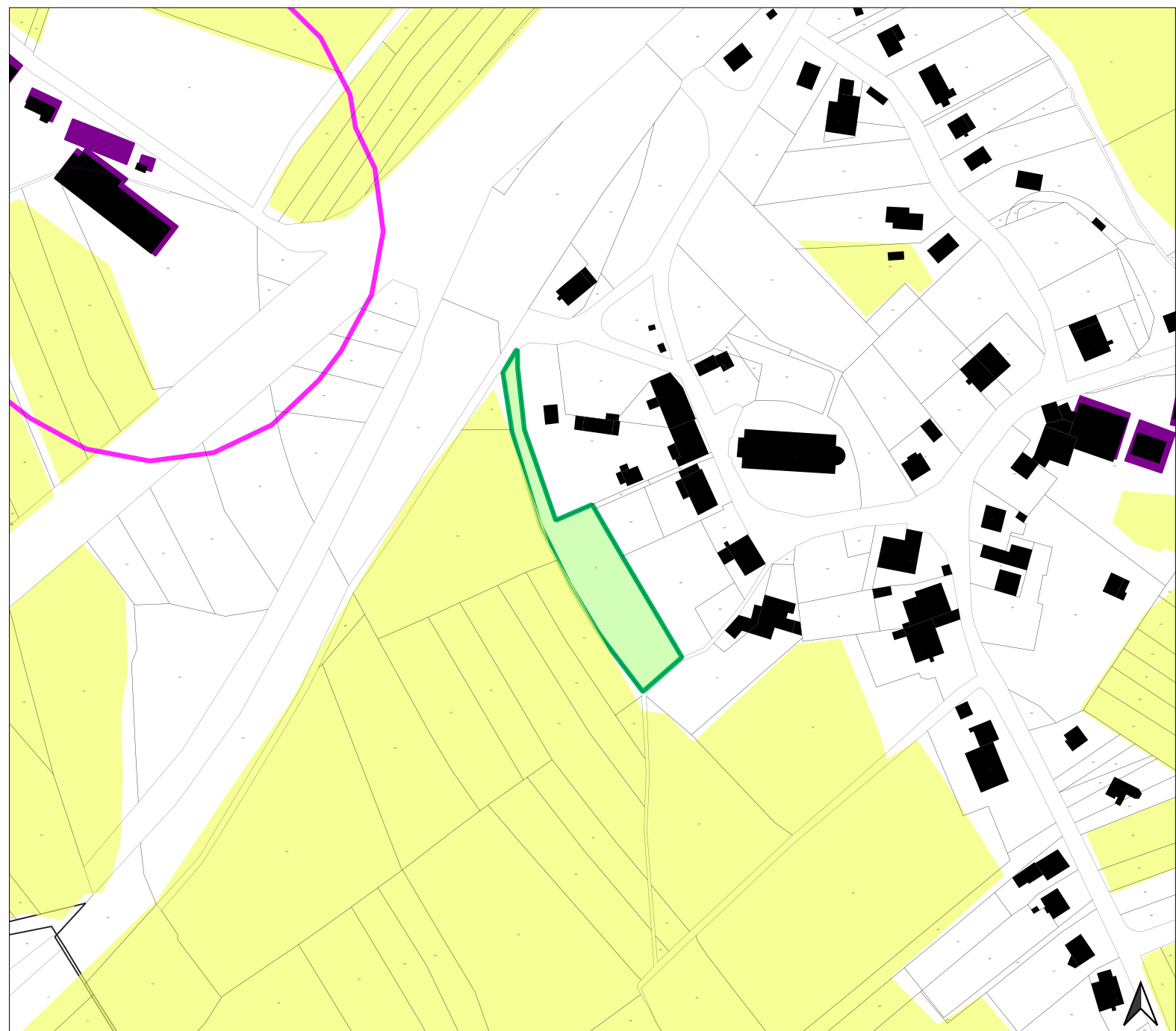
- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²
ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE. Il s'agit du verger conservatoire de la commune. Un abri est autorisé par unité foncière. Ainsi l'impact sera limité pour le site.

- Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers**
- Arrêté de Protection de Biotope
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2
 - NATURA 2000
 - Zone Humide Effective
 - Réserve nationale
 - Réservoirs trame prairie
 - Corridors trame prairie
 - Réservoirs trame forêt
 - Corridors trame forêt
 - Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

-  Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 -  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre ICPE
 -  Périmètre RSD
 -  Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers**
 -  ONF- Forêts Publiques